RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 20257
Numéro SIREN : 413 598 558
Nom ou dénomination : AREVA H2Gen

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2019 sous le numéro de dépôt 146391

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-12-2019

N° DE DEPOT : 2019R146391

N° GESTION : 2010B20257

N° SIREN : 413598558

DENOMINATION : AREVA H2Gen

ADRESSE : 20 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 31-10-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de président

AREVA H2GEN
Société par actions simplifiée
Capital social : 2.082.330 euros
Siège social : 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris
RCS PARIS 413 598 558
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU COMITE DE SURVEILLANCE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 31 octobre,

A 11 heures 45,

Les membres du Comité de Surveillance de la Société (les « **Membres** ») se sont réunis dans les locaux de Bredin Prat situés 53 Quai d'Orsay, 75007 Paris, sur convocation de Monsieur Philippe SOULIE.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Michel GUGENHEIM ;
- Monsieur Philippe SOULIE ;
- Monsieur Michel LOISEAU ;
- L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (l'ADEME), représentée par Monsieur Nicolas STEPHAN, lui-même représenté par Karine Merere, porteuse d'un pouvoir ;
- Madame Karine MERERE ;
- Monsieur Vianney DE L'ESTANG, représenté par Monsieur Michel GUGENHEIM, porteur d'un pouvoir ;

Tous les membres du Comité de Surveillance étant présents ou représentés, il est précisé qu'ils renoncent en conséquence à l'unanimité aux délais statutaires de communication de l'ordre du jour et de la date de réunion du Comité de Surveillance.

En conséquence de la démission de Monsieur Vianney DE L'ESTANG de son mandat de Président du Comité de Surveillance le 7 octobre 2019 sans qu'il ne soit pourvu à son remplacement, le Comité de Surveillance désigne à l'unanimité Monsieur Philippe SOULIE aux fonctions de Président de séance *ad hoc* (le « **Président *Ad Hoc*** ») afin de diriger les débats.

Il est rappelé à titre préalable que l'assemblée générale des associés de la Société s'étant tenue le 31 octobre a décidé notamment de :

- la conversion des 182.380 actions de préférence de catégorie P de la Société (les « **Actions P** ») en actions ordinaires de la Société, à raison d'une (1) action ordinaire de la Société pour une (1) Action P ;

- l'émission d'un nombre maximum de 1.399.305 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société d'une nouvelle catégorie (les « **OCA 2018** ») d'une valeur nominale unitaire de 5 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de personnes dénommées, et constaté la réalisation de l'émission des OCA 2018 ;

- l'émission d'un nombre maximum de 1.595.099 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société d'une nouvelle catégorie (les « **OCA Nouvelles** ») d'une valeur nominale unitaire de 5 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de personnes dénommées, et constaté l'émission des trois premières tranches d'OCA Nouvelles, soit 1.365.077 OCA Nouvelles ;

- la ratification des décisions prises par le Comité de Surveillance ; et

- la désignation des membres du Comité de Surveillance.

DOCUMENTS COMMUNIQUES

Le Président *Ad Hoc* a mis à disposition des Membres un exemplaire à jour des statuts de la Société.

Le Président *Ad Hoc* rappelle que le Comité de Surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Nomination du Président du Comité de Surveillance ;

2) Nomination du Président de la Société ; et

3) Régularisation des décisions prises par le Comité de Surveillance.

Le Président *Ad Hoc* déclare alors la discussion générale ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

Nomination du Président du Comité de Surveillance

Conformément à l'article 12.2.4 des statuts, les Membres :

- **décident** de nommer Philippe Soulié, de nationalité fra,çaise, né le 1er juillet 1956, à Paris, demeurant 2 rue des Villarmains, 92210 Saint-Cloud, en qualité de Président du Comité de Surveillance, avec effet immédiat ;

- **rappellent** que la durée du mandat de Philippe Soulié sera la même que celle de son mandat de membre du Comité de Surveillance, à savoir une durée de quatre (4) ans expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; et

- **rappellent** que le Président du Comité de Surveillance ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination du Président de la Société

Les Membres :

- **prennent acte** du fait que les mandats des membres du Comité de Surveillance n'avaient pas été renouvelés au cours de l'assemblée générale des associés statuant sur l'exercice clos de 2017 en date du 21 juillet 2018, et que par conséquent, la décision de nomination du Comité de Surveillance en date du 6 juin 2019 de Monsieur Michel GUGENHEIM en tant que Président de la Société était irrégulière ;

- **décident** de nommer Monsieur Michel GUGENHEIM, de nationalité française, né le 21 novembre 1952, à Paris, demeurant 64 rue des Pressoirs, 37140 Restigne, en qualité de Président de la Société, avec effet rétroactif au 6 juin 2019 ;

- **décident** que la durée du mandat de Monsieur Michel GUGENHEIM sera la même que celle de son mandat de membre du Comité de Surveillance, à savoir une durée de quatre (4) ans expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; et

- **décident** que le Président percevra une rémunération annuelle fixe brute de 80.000 euros pour l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Régularisation des décisions prises par le Comité de Surveillance

En conséquence du non renouvellement des mandats des membres du Comité de Surveillance au cours de l'assemblée générale des associés statuant sur l'exercice clos de 2017 en date du 21 juillet 2018, les Membres :

- **prennent acte** du fait que le Comité de Surveillance a néanmoins continué d'exercer ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale du 21 juillet 2018, malgré le non-renouvellement des fonctions de ses membres ;

- **déclarent** avoir été dûment informés des irrégularités affectant les décisions prises par le Comité de Surveillance depuis le 21 juillet 2018 du fait de l'absence de renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance ; et

- **régularisent** en tant que de besoin, l'ensemble des décisions prises par le Comité de Surveillance depuis le 21 juillet 2018.

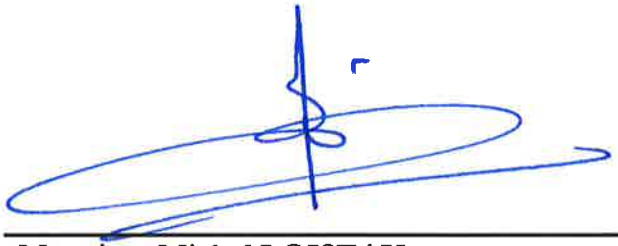
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 00.

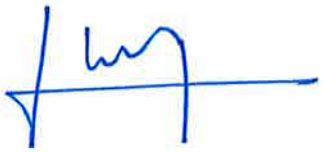
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres et le Président *Ad Hoc*.



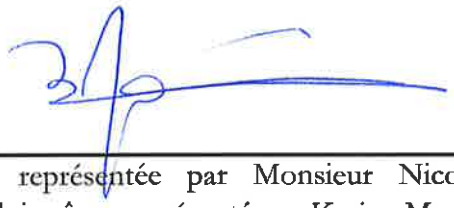
Le Président *Ad Hoc*
Monsieur Philippe SOULIE



Monsieur Michel LOISEAU



Monsieur Michel GUGENHEIM



L'ADEME, représentée par Monsieur Nicolas STEPHAN, lui-même représenté par Karine Merere dûment habilitée



Madame Karine MERERE

Monsieur Vianney DE L'ESTANG, représenté par Monsieur Michel Gugenheim, dûment habilité